



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 63-2025 Participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le 8 janvier 2026 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon et membre du Comité de direction, M. Boris Mury, Secrétaire général de Région de Nyon et Mme Inès Baudry, Chargée de projets en aménagement du territoire, qu'elle remercie de leur disponibilité, des informations apportées et des réponses aux questions.

Le préavis 63-2025 s'inscrit dans une volonté stratégique de renforcer l'outillage d'observation, de pilotage et d'évaluation des politiques publiques, en particulier dans le cadre des projets d'agglomération et de la coopération transfrontalière du Grand Genève.

Selon le Président de Région de Nyon, il est nécessaire de mieux étayer les futurs projets d'agglomération, en dépassant les approches ponctuelles actuelles (mandats spécialisés, « flashes » à un instant donné) pour aller vers un suivi proactif régulier, structuré et pérenne, notamment sur des thématiques sensibles comme le logement à loyer modéré.

Le projet vise la mise en place d'une plateforme d'indicateurs standardisés, tenant compte des différences de cadres institutionnels et terminologiques entre la Suisse et la France. Chaque indicateur pourra ainsi servir à étayer différents projets, tout en apportant un support d'aide à la décision politique au niveau du district et des communes.

Contexte

En tant que bassin de vie transfrontalier, les collectivités du Grand Genève, dont l'agglomération dépasse le million d'habitants, se sont dotées d'une structure destinée à planifier des projets communs à plusieurs régions, cantons et pays. Région de Nyon y participe activement afin de coordonner son aménagement et ses réseaux de mobilités avec ceux des territoires voisins.

Pour rappel, une collaboration transfrontalière s'est mise en route à partir des années 1970 entre le Canton de Genève et les territoires français riverains. Région de Nyon s'y est engagée en 2004 – à la suite de la mise en œuvre de la politique fédérale des agglomérations – pour représenter les communes du district de Nyon, qui forment la partie vaudoise de l'agglomération.

Dans le cadre de ce périmètre géographique reconnu par la Confédération suisse, les compétences de Région de Nyon portent exclusivement sur les champs de la mobilité, du territoire (dont la vision

territoriale transfrontalière) et de l'environnement (hors de ce strict périmètre, les statuts de Région de Nyon prévoient d'autres compétences, comme la culture, le sport, etc.). Les partenaires du Grand Genève sont réunis dans un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), entité juridique de droit suisse dont le siège est à Genève, qui lie depuis 2013 huit partenaires, dont Région de Nyon, et deux entités observatrices.

Discussion et analyse

Au niveau de la réalisation du projet, un délai de trois ans est prévu pour créer et pérenniser la plateforme d'observation. Pour atteindre cet objectif, le projet est structuré en trois paquets de travaux distincts (appelés « workpackages » ou « WP » dans la terminologie INTERREG) :

Les WP1 (piloter le projet) et WP3 (Observer le territoire) seront pilotés respectivement par le Pôle métropolitain du Genevois français et le Canton de Genève).

Le WP2 (Constituer et pérenniser la plateforme) sera piloté par Région de Nyon. Il vise à établir une gouvernance pour la future plateforme, structurer les données qui y seront récoltées, et créer les indicateurs de suivi des politiques publiques. Concrètement, il va également s'agir de définir les processus, déterminer qui fait quoi, développer applications et fichiers de données. Région de Nyon est ainsi en bonne position stratégique pour influencer et orienter le projet, tant sur le plan technique que politique. Ce processus aura l'avantage de clarifier le partage des données entre les différentes entités, qui s'est avéré être un défi jusqu'à maintenant. Dans ce contexte, la commission ad hoc souhaite vivement que la plateforme puisse apporter des pistes pour analyser les retards dans les réalisations et monitorer le suivi de ces retards.

Au niveau du financement du projet, la répartition de la charge financière entre les trois partenaires du GLCT est similaire à celle qui est utilisée habituellement en fonction de la population : 53% pour le Canton de Genève, 34% pour le Pôle métropolitain du Genevois français, 13% pour Région de Nyon.

Sur une participation globale estimée à 198'000 francs, seuls 78'000 francs représentent des charges supplémentaires par rapport au travail habituel de la Région au sein du Grand Genève ces trois prochaines années et font l'objet du présent préavis. A noter qu'une subvention INTERREG pourrait couvrir une partie de ces coûts (taux de subventionnement possible entre 0 et 50 %). Le montant de ces subventions sera confirmé en mai 2026 lors de la décision du comité de suivi.

Conformément aux exigences imposées aux projets INTERREG, le budget du projet inclut les coûts en ressources humaines internalisés au sein des institutions partenaires. Ces coûts ne font pas l'objet du présent préavis car la charge de personnel habituelle permet de couvrir les besoins RH de la Région liés à POPGG, à savoir 0,2 EPT sur les trois ans, réparti entre les spécialistes dédiés à la thématique territoire et Grand Genève au Secrétariat régional. Il a été précisé que ces ressources étaient aussi à disposition des communes dans le cadre des projets d'agglomération.

Le montant engagé est considéré comme supportable au regard des bénéfices attendus et de la faible part financière assumée par la Région de Nyon. Toutefois, chaque partenaire demeure tributaire des décisions des autres membres du projet. L'engagement final dépendra donc de la validation conjointe des différentes entités impliquées. Le Pôle métropolitain a d'ores et déjà validé le principe.

A un commissaire qui s'est interrogé sur l'implication des décisions politiques dans la mise en place des indicateurs, il a été répondu que ces indicateurs n'avaient pas encore été décidés. Cependant, une grande majorité des indicateurs sont connus dans le cadre des projets d'agglomération. Une petite part nécessitera néanmoins des décisions politiques, et le GLCT, autorité compétente pour le faire, prendra ses décisions sur propositions des experts techniques.

Résumé

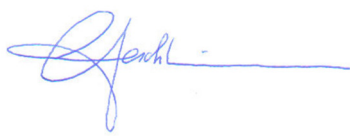
La commission ad hoc soutient le préavis 63-2025, qui vise à renforcer durablement l'observation et l'évaluation des politiques publiques du Grand Genève grâce à une plateforme d'indicateurs partagés, utile au pilotage politique et aux projets d'agglomération. Elle souligne la position stratégique de la Région de Nyon dans le pilotage du projet, notamment pour structurer les données, assurer la gouvernance de la plateforme et mieux analyser les retards de réalisation. Le coût est jugé supportable au regard des bénéfices attendus et de la faible part financière assumée par la Région, sous réserve de la validation finale conjointe des partenaires et de l'octroi éventuel de subventions INTERREG.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 63-2025 Participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève et de prendre les décisions suivantes :

1. Accorder le crédit de CHF 78'000 en faveur de la création d'une plateforme d'observation du territoire du Grand Genève,
2. Prendre en compte que les différents soutiens financiers viendront réduire les coûts du projet,
3. Imputer le montant total de CHF 78'000 sur le fonds études et investissement.

Crans, le 2 février 2026

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Cédric Aeschlimann, rapporteur	
Crans	
Valérie Issumo	
Marchissy	
Cécile Rod	
Rolle	
Philippe Kaspar	
Grens	
Jean-Valentin de Saussure	
Mies	